

**50 bonnes raisons pour que la droite ne soit plus majoritaire à la Communauté Urbaine du Grand Nancy en 2014.**

***Le Président Rossinot veut tout maîtriser et, pour ce faire, il a une capacité à empêcher les initiatives, ou à geler les projets de développement, il distribue les avantages à ses amis pour tenter de conserver une majorité, il organise un traitement inégalitaire des communes et des quartiers sur l'agglomération nancéienne. Tout cela va à l'encontre de l'intérêt public et de la cohésion sociale. Les Grands Nancéiens souffrent. Nous développerons d'ici à 2014, « 50 bonnes raisons pour que la droite ne soit plus majoritaire à la Communauté Urbaine du Grand Nancy en 2014 », par la présentation de 50 dossiers, des petits dossiers, qui paraissent insignifiants, tant ils passent inaperçus, ou encore de gros dossiers... qui paraissent insignifiants tant ils passent inaperçus !***

---

**Dossier n° 16 – 11 juin 2013**

**MESQUIN ET PETIT**

La Communauté Urbaine a en compétence les voiries et leurs aménagements. Elle a organisé sur des bases très discutables une répartition (qui favorise les amis des amis) par enveloppes budgétaires des moyens pour les travaux à réaliser dans les communes. Ainsi, chaque commune se voit doter d'une enveloppe budgétaire chaque année. Il est fait exception de toutes les voiries d'intérêt communautaire, c'est-à-dire là où il y a une activité qui intéresse des Grands Nancéiens venus de diverses communes. C'est ainsi que la ville de Nancy bénéficie très souvent de travaux à la charge de la Communauté Urbaine pour des voiries nancéiennes. Quelle ne fut pas la surprise du maire de Tomblaine de recevoir une lettre l'informant que lors de la réalisation des aménagements de la rue Jean Moulin, une limitation de la vitesse à 30 km/h avait été instaurée entre le plateau situé devant la Maison des Sports et celui proche du gymnase du COSEC. La lettre signée André Rossinot rappelle aussi que l'ensemble de ces travaux avait été financé par le Grand Nancy dans le cadre d'une opération spécifique (ce qui signifie qu'à ce moment-là, il reconnaissait que ce secteur était d'intérêt communautaire). Mais il continue en disant vouloir respecter la décision du Maire de Tomblaine de ne pas utiliser les crédits affectés à la commune de Tomblaine et par conséquent, il l'informe qu'il n'a pas retenu le prolongement de la zone 30 sur la rue Jean Moulin.

Le prolongement de la rue Jean Moulin passe devant un lycée professionnel, entre les stades Raymond Petit, géré par la Communauté Urbaine, et les COSEC, gérés par la Communauté Urbaine, puis cette rue passe entre le stade Marcel Picot et la caserne des pompiers ! Je

rappelle que dans cette cité scolaire viennent 3.000 élèves quotidiennement. Comment l'actuel président de la Communauté Urbaine pourra-t-il expliquer qu'il n'y a pas là une utilisation très intercommunale ? Mais faisant fi de toute règle de sécurité, il utilise comme alibi le fait que le maire de Tomblaine ne souhaite pas que cela soit imputé sur son budget et parce qu'André Rossinot ne veut pas le prendre en charge financièrement, il décide de ne pas sécuriser ce prolongement de la rue Jean Moulin en n'étendant pas la zone 30. C'est un traitement inégalitaire, pour ne pas dire sectaire, c'est le public qui en sera la victime une fois de plus. L'essentiel du temps de l'actuel président de la Communauté Urbaine est consacré à des mesquineries stériles. Il est temps que la majorité de la Communauté Urbaine du Grand Nancy change.